

ANNEXE II: TERMES DE RÉFÉRENCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Association MedCités/MedCities (ci-après MedCités) est une association de villes, siégeant à Barcelone, consacrée au développement urbain durable en Méditerranée. Elle est constituée par 73 membres de seize états différents et met en œuvre des projets dans les domaines de la planification stratégique urbaine, des services urbains et de l'environnement, du développement social et économique local, ainsi que des activités de formation, d'aide technique et de capitalisation des bonnes pratiques. Le réseau a été créé en 1991 et, depuis lors, il a mené des dizaines de projets au sein des villes méditerranéennes.

Le projet A'SIMA Tunis « Planification stratégique et gouvernance mult niveau pour une ville métropolitaine résiliente » - financé par la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie, et implémenté par MedCités en partenariat avec la Commune de Tunis et l'Aire Métropolitaine de Barcelone - comprend un axe de travail sur la gestion métropolitaine ou intercommunale des déchets. L'effet attendu dans cette composante est que les communes du Grand Tunis disposent d'un système amélioré de gestion et valorisation des déchets et des capacités pour son implémentation, afin de renforcer la durabilité urbaine de la ville de Tunis dans son contexte métropolitain. Cette composante inclue trois activités principales, qui contribuent à une résilience renforcée de la ville de Tunis et à une qualité environnementale améliorée.

Une des activités clés dans cette composante est la conception et construction d'un projet pilote innovant pour la gestion de déchets intercommunal entre au moins 7 villes du Grand Tunis. Ce projet consiste à un éco centre polyvalent qui sans doute entraînera un impact significatif dans différents domaines. Pour cela, il s'avère nécessaire de lancer un marché pour développer une étude de faisabilité qui comprend une dimension environnementale, sociale, institutionnelle et économique du nouvel éco centre polyvalent.

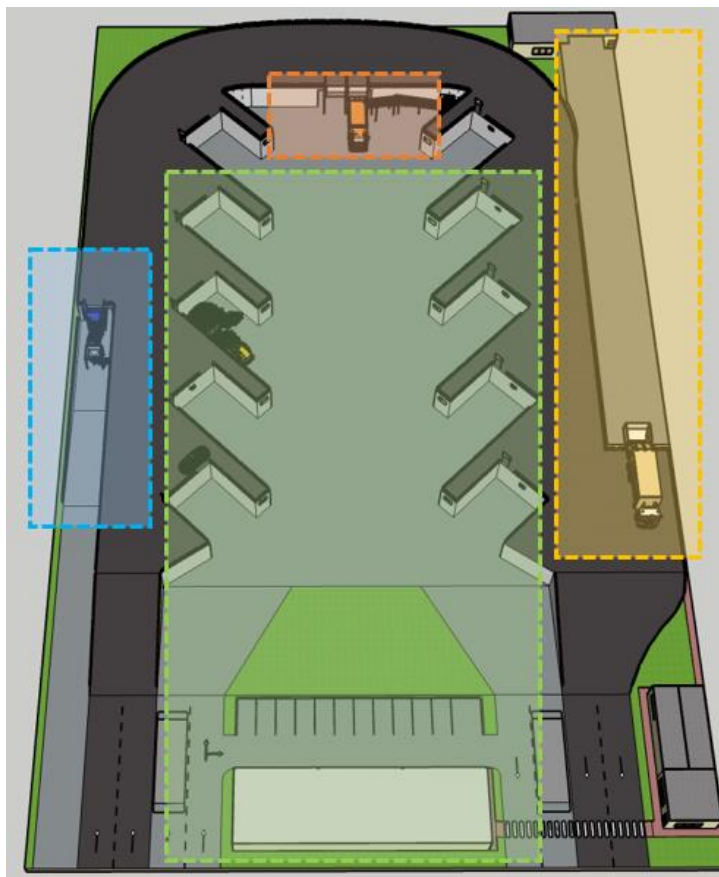
1. OBJECTIFS DU MARCHÉ

Dans le cadre du projet A'SIMA Tunis il est prévu de construire un éco centre polyvalent au domaine de la gestion de déchets au Grand Tunis. Le présent marché a pour objet de définir le service d'élaboration d'une étude de faisabilité qui inclut 4 dimensions : environnementale, sociale, institutionnelle et économique du nouvel éco-centre polyvalent. L'éco centre prévoit quatre fonctions : déchetterie, traitement des encombrants, tri et classement sélectif des déchets et centre de transfert.

2. PORTÉE DE L'ÉTUDE

L'étude de faisabilité devra évaluer les impacts qui seront générés par le nouvel éco centre polyvalent de tri et de classement des déchets dans l'aire métropolitaine de Tunis dans quatre domaines : social, institutionnel, environnemental ainsi que technico-économique.

L'installation est envisagée à réaliser quatre missions : une déchetterie afin que les citoyens et les communes du Grand Tunis puissent apporter des déchets spécifiques ; un centre de broyage des déchets encombrants ; une zone de tri des déchets ménagers de fraction sèche et enfin une station de transfert des déchets (voir image suivante). Compte tenu que les 4 phases sont indépendantes entre elles et peuvent se mettre en place en périodes différentes, les études devront identifier de façon claire les différentes phases, en signalant à quelle phase fait référence chaque partie des livrables du projet.



Broyeuse d'encombrants

Déchetterie

Centre de transfert

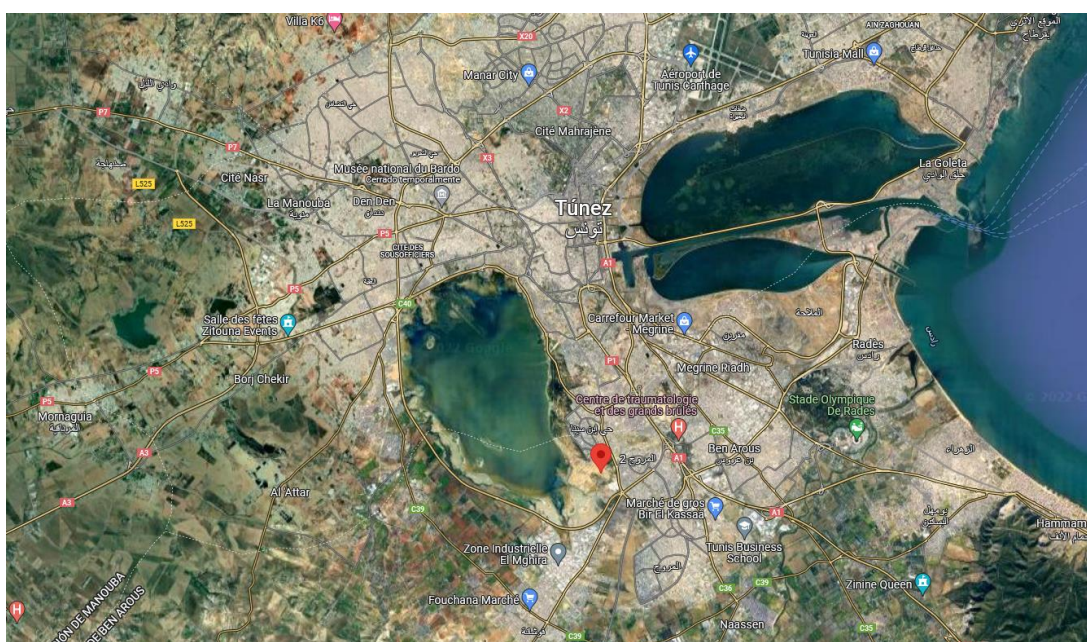
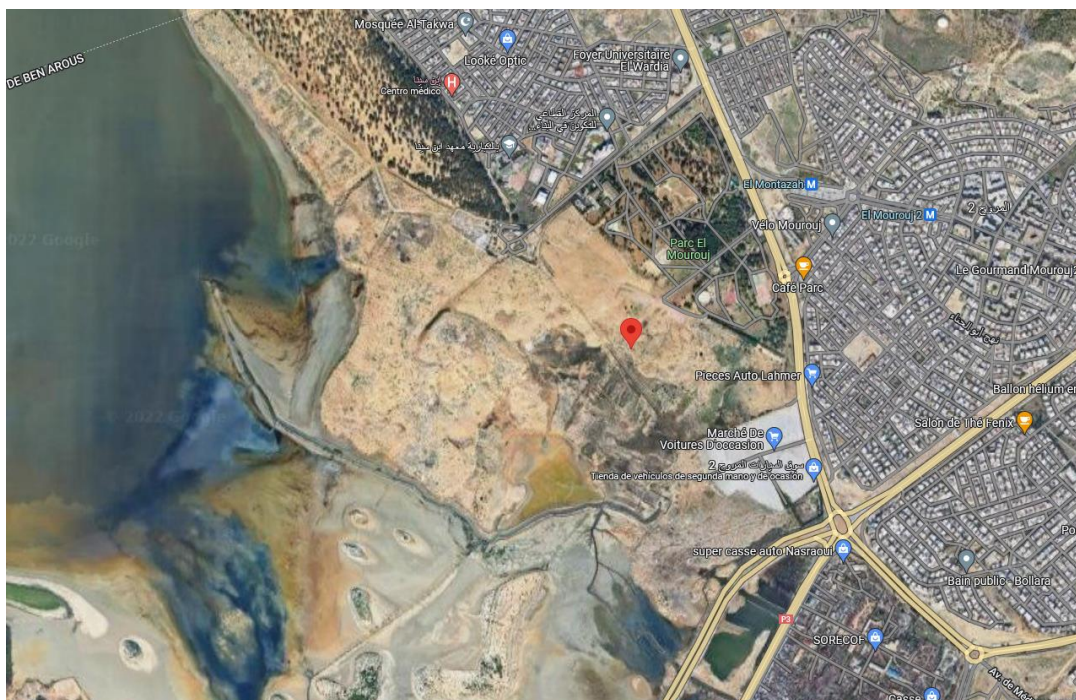
Centre de Tri

L'installation disposera des zones détaillées ci-dessous :

- Niveau supérieur pour la livraison de déchets.
- Niveau inférieur externe pour la provision de déchets en conteneurs ou boîtes ouvertes.
- Niveau inférieur interne pour le tri et la classification des déchets ménagers.
- Zone de transfert de déchets.
- Zone de broyage de déchets encombrants.
- 1 Bureau.
- Zone de passage et contrôle d'accès.
- Salle d'éducation environnementale
- Pont bascule

L'emplacement de la future installation se situe aux coordonnées suivantes : 36°44'17.9"N 10°11'14.1"E. A cet emplacement, le terrain proposé est la propriété de la mairie de Tunis.

Les images suivantes indiquent l'emplacement proposé au sein de la zone métropolitaine de Tunis et comme il est possible d'observer, c'est relativement proche de zones résidentielles, ce qui peut poser un futur problème de coexistence entre l'établissement et les voisins mais aussi une opportunité d'engagement de la population sur les matières environnementales. Compte tenu de cette distance, il faudra considérer les éventuels impacts environnementaux positifs et négatifs que le centre de tri et de classement des déchets peut générer et les mesures correctives nécessaires à appliquer.



Dans ce cadre, l'entreprise sélectionnée devra préparer les suivants livrables :

1. **Le rapport préliminaire contenant la méthodologie détaillée de l'étude et son phasage :**
L'étude sera réalisée avec une méthodologie quantitative et qualitative et dans tout le processus il faudra incorporer l'approche de droits, genre et diversités. Pour le développement correct de l'étude de faisabilité, une étude de terrain devra être réalisée dans la zone métropolitaine de Tunis, en assurant du personnel qui parle la langue locale ou en embauchant des services d'un traducteur pour réaliser le travail. Ce travail de terrain devra inclure des entretiens et des questionnaires auprès de la population proche du futur emplacement du centre de tri et de classement des déchets, ainsi que des entretiens avec les services techniques de la mairie de Tunis et des autres communes concernées.

Au début du contrat, la proposition méthodologique sera affinée et soumise à validation par le comité de suivi du marché. Une réunion sera tenue avec l'entreprise retenue et les institutions partenaires du projet pour réfléchir sur la proposition et la valider. Le planning du travail sur le terrain sera également défini, y compris le modèle d'entretien standard pour la citoyenneté, ainsi que les entretiens avec les services techniques de la mairie de Tunis. En plus, le rapport préliminaire devra inclure un calendrier détaillé de différentes phases d'exécution du marché.

Tant l'AMB comme MedCités soutiendront et faciliteront les contacts nécessaires pour que l'entreprise retenue puisse rencontrer efficacement les services techniques de la Mairie de Tunis. Une fois les contacts établis, l'entreprise retenue sera responsable d'entretenir une relation fluide avec la mairie de Tunis.

2. **L'étude de viabilité technique et économique de l'installation** : Une partie importante de la viabilité de l'installation dépend de sa viabilité technique économique et pour cette raison, il est essentiel de connaître les possibilités qui existent, tant en termes de valorisation économique des déchets ou sous-produits sortants que des revenus à percevoir pour l'entrée des déchets. Les revenus des recettes de déchets peuvent être apportés directement par la citoyenneté lorsqu'ils utilisent les services du centre, par des entreprises ou l'administration compétente peut prendre en charge ce coût par le biais d'un prix contractuel. Dans cette étude de faisabilité technique et économique, il est nécessaire de prévoir tous les flux économiques pouvant affecter le fonctionnement du centre de tri et de classement des déchets et prendre en compte la collecte sélective de déchets déployée et en attente de déploiement, ainsi que de la valeur économique des différentes fractions de déchets, tant par rapport aux filières économiques déjà existantes comme celles éventuelles.

L'entreprise devra analyser les marchés de fractions déjà existants, par ex. plastiques, ainsi que les éventuels marchés qui pourraient potentiellement exister et proposer le système d'organisation de la collecte, les types de déchets à collecter en vue d'une valorisation, déterminer les moyens logistiques pour le système de collect à mettre en place et son articulation avec les organisations mises en place dans le cadre des filières à responsabilité élargie des producteurs.

En plus, l'étude économique devra inclure :

- les coûts d'exploitation et de maintenance centre (en Dinars Tunisiens), identifiés pour chaque phase de l'installation séparément.
- le coût d'investissement des différentes phases du centre devra être pris en compte et sera ajouté à l'étude de faisabilité.
- les besoins humains et définition des postes et des compétences nécessaires
- les formations nécessaires pour le personnel

Il est demandé que la dimension économique de l'étude de faisabilité soit la première à être abordée. Tous les résultats obtenus à partir de l'étude de faisabilité économique doivent être reflétés dans l'étude de faisabilité complète, et l'étude préliminaire doit être ajoutée en annexe à l'étude complète.

Aspects techniques :

3. **L'étude de viabilité institutionnelle** : un élément essentiel de cette étude c'est le critère institutionnel, il faudra déterminer la portée et les coûts des possibles modèles de gestion de cet éco-centre polyvalent en considérant toute forme de gestion viable dans le cadre d'une gestion intercommunale dans laquelle participent 7 communes du Grand Tunis. Dans ce sens, il faudra déterminer la faisabilité d'une gestion publique directe par les mairies, d'une concession à une entreprise privée ou de tout autre modèle de gestion de Participation Public Privé.
4. **L'analyse d'impact environnemental de l'infrastructure proposée** afin d'assurer la faisabilité de la proposition. En ce qui concerne la dimension environnementale, l'étude devra aborder dans son ensemble l'impact que pourrait avoir la construction de l'éco-centre, tant pour le territoire et l'écosystème où il sera implanté que pour ses impacts éventuels, le cas échéant, sur la santé des habitants.
5. **L'étude d'impact et d'acceptation sociale**: sur le plan social, il faudra évaluer la perception de la population sur cette future installation, ainsi que les éventuels nouveaux systèmes de collecte des déchets qui seront mis en place pour l'alimenter. Il faudra également évaluer l'intérêt, positif et

négalif, que le nouvel équipement peut avoir sur la population et dans quelle mesure elle sera disposée à utiliser les services qu'elle offre. Cette information est essentielle pour la définition de la campagne de sensibilisation et la promotion de l'installation. D'autre part, il faudra analyser les effets potentiels sur la population qu'actuellement fait la collecte informelle de déchets. Cet élément permettra au projet d'identifier et mettre en œuvre les stratégies nécessaires pour incorporer ce collectif aux procédures de gestion de déchets.

En définitif, les suivantes livrables seront demandées :

- Le rapport préliminaire, contenant la méthodologie affinée et le planning de la mission.
- Étude technique et économique sur la potentialité économique de l'écocentre et ses coûts opératifs (y compris les coûts des équipements et l'amortissement) et d'entretien en considérant les volumes de déchets qui pourraient être traités dans chacune de ses fonctionnalités.
- Étude d'impact environnementale des différents usages de l'écocentre : tri et classement sélectif des déchets, traitement des encombrants, déchetterie et centre de transfert.
- Étude sociale qui doit comprendre les impacts potentiels qui affectent la citoyenneté des communes proches à l'écocentre comme par exemple des possibles changements dans les systèmes de collecte de déchets.
- Étude de gestion selon deux modèles de gestion, gestion publique directe ou par la voie d'une concession à un privé avec la supervision des mairies du Grand Tunis impliquées au projet.
- Un rapport final d'activités sera également livré par l'entreprise sélectionnée en fin de la mission.

Les livrables devront être remises en français.

3. SUPERVISION DU SERVICE

Le consortium désignera un comité de suivi de ce service. Les membres du comité seront les interlocuteurs avec l'entreprise retenue. Le comité assurera également la liaison avec les municipalités du Grand Tunis impliqués dans le projet

4. PLANIFICATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Les travaux auront une durée maximale de 4 mois à compter de la signature du contrat. Il est considéré nécessaire de compter avec une équipe interdisciplinaire composée d'hommes et de femmes.

Lors de la rédaction de l'étude, une série de réunions de suivi se tiendront au siège de l'AMB ou en ligne (selon planification initiale), au moins toutes les deux semaines, plus une réunion au début des travaux et une autre lors de la livraison finale. Après chaque entretien, l'adjudicataire consignera un compte rendu des sujets abordés conformément au modèle qui lui sera remis par l'AMB et qui sera signé par les deux parties. Les réunions de suivi seront accessibles en présentiel ou en ligne aux autres partenaires du projet A'SIMA Tunis ainsi qu'aux communes impliquées dans le projet.

5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

a. Lieu du projet

La base opérationnelle du projet est la ville de Tunis et les villes du Grand Tunis (Tunisie). Le lieu d'affectation du présent service est le bureau du contractant, les bureaux de la mairie de Tunis et l'emplacement des futurs travaux de construction. L'entreprise sélectionnée devra assurer son présence physique à Tunis, selon les besoins du service pour sa bonne exécution, y compris pour la collecte des données nécessaires, les réalisations des entretiens et ateliers avec les acteurs impliqués, les réunions de concertation avec les communes impliquées et/ou autres.

b. Date de début et période mise en œuvre

La date prévue pour le début du marché est fixée au lendemain de la signature du contrat, pour la durée indiquée à l'avis de marché. Se reporter aux articles 19.1 et 19.2 des conditions particulières pour la date de début réelle et la période de mise en œuvre.

6. BESOINS

a. Ressources humaines

Les deux experts devront disposer de l'accréditation académique et professionnelle adéquate pour ce marché.

Un chef d'équipe, spécialiste en Ingénierie (conditions minimales)

- Un diplôme universitaire BAC+5 d'ingénierie civile, industrielle, environnement ou toute autre formation technique permettant de réaliser une étude d'impact environnemental des différents usages de la future ainsi que faisabilité technique.
- Bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, Email sous environnement Microsoft)
- Maîtrise parfaite du français (orale et écrite)
- Avoir rédigé ou fait partie d'une équipe de rédaction d'au moins deux études de faisabilité pour la mise en place de systèmes de collecte des déchets et/ou de nouvelles infrastructures de traitement des déchets au cours des 10 dernières années. Cette exigence trouve sa justification dans la spécificité de l'objet du concours, et le délai de 10 ans est nécessaire pour garantir que la concurrence ne soit pas limitée

Un expert principal, spécialiste en analyse économique et sociale (conditions minimales)

- Un diplôme universitaire BAC+5 en économie, sciences sociaux, sciences humains, environnement ou autre discipline relative à la réalisation des analyses économiques et sociales de composante environnemental telle que décrite dans le cahier des charges, incluant l'évaluation des coûts d'exploitation de l'infrastructure proposée, évaluation coût-bénéfice des différents modèles de gestion etc.
- Bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, Email sous environnement Microsoft)
- Maîtrise parfaite du français (orale et écrite)
- Avoir rédigé ou fait partie d'une équipe de rédaction d'au moins deux études similaires à ceux du présent marché, chaque expert dans son expertise.

L'adjudicataire doit disposer d'une organisation comprenant tout le personnel et les moyens suffisants pour la bonne exécution du marché.

b. Installations et équipement mis à disposition par le contractant

Le bureau d'études doit veiller de disposer du matériel nécessaire et de ressources humains satisfaisantes, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du marché et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

c. Matériel

Aucun bien d'équipement ne sera acheté pour le compte de MedCités au titre du présent marché de services ni transféré à MedCités à la fin du contrat.

7. RAPPORTS

a. Rapports obligatoires

Voir l'article 26 des conditions générales. Un rapport d'activités final accompagné d'une facture finale devra être établi à la fin du contrat. Le projet de rapport d'activités final devra être présenté au moins un mois avant la fin de la période mise en œuvre du contrat.

Le contractant doit fournir les rapports suivants:

Intitulé du rapport	Contenu	Délai de soumission
Rapport préliminaire méthodologique des différentes dimensions de l'étude de faisabilité	Méthodologie de l'étude mise à jour après la réunion de démarrage, y compris calendrier détaillé de mise en place.	Au plus tard 15 jours après le début de la mise en œuvre.
Étude technique et économique	Étude de mise en place technique, des coûts d'équipement, maintenance et autres coûts opérationnels.	Au plus tard 2,5 mois après le début de la mise en œuvre
Étude institutionnelle et des modèles de gestion	Analyse des scénarii des différents modèles de gestion possibles (publique, publique-privé, agence intercommunale etc) et validation du scénario retenu	Au plus tard, 3 mois après le démarrage de la mission.
Étude environnementale	Étude des impacts des quatre fonctionnalités du centre à niveau environnementale	Au plus tard 4,5 mois après le démarrage de la mission.
Étude d'impact social	Étude sur les affectations sociales qui pourrait avoir le centre et spécialement l'étude sur les possibles implications du centre sur le modèle de collecte de déchets des municipalités impliquées.	Au plus tard 4,5 mois après le démarrage de la mission.
Rapport finale	Rapport d'exécution sur l'étude de faisabilité qui intègre le travail complet, la méthodologie employée, les indicateurs utilisés, résumé d'incidences et toute information pertinente.	Au plus tard 15 jours avant la finalisation du contrat.

b. Présentation et approbation des rapports

Un exemplaire au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. Ils devront être rédigés en français. L'approbation de ces rapports d'activité incombe au gestionnaire du projet identifié dans le contrat.

L'exécution des prestations objet du contrat doit se faire dans la forme et les délais stipulées dans les présentes Conditions, en étant effectuée par le responsable désigné par MedCités, dans son cas, un examen des livrables dans le but de vérifier si celles-ci correspondent à l'offre présentée par l'employeur et aux présentes cahiers de charge, et délivrer le document correspondant justificatif de réception, qui sera établi en même temps si les prestations sont correctes.

En cas de détection d'incidents dans la fourniture des prestations, un délai maximum de 10 jours calendaires sera accordé à l'adjudicataire pour procéder à la correction des vices constatés. Dans le cas où les défauts détectés ne seraient pas rectifiés dans le délai accordé, MedCités sera habilitée à résilier le contrat.

Une fois les procédures ci-dessus accomplies, s'il est considéré que la prestation objet du contrat remplit les conditions dues, elle sera reçue et la facture sera déclarée conforme.